

Montréal, le 14 juillet 2022

M^e Mélanie Bourassa Forcier
Présidente par intérim
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB)
Case postale L40, 333, avenue Laurier Ouest, bureau 1400
Ottawa (Ontario) K1P 1C1

Objet : Consultation sur l'approche provisoire proposée du CEPMB

Madame Bourassa Forcier,

Grâce à son vaste réseau de 125 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, sa mission réside dans la défense des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, afin de favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

Au cours des quatre années, la FCCQ est intervenue dans toutes les étapes de consultation portant sur les modifications apportées au *Règlement sur les médicaments brevetés* et la modernisation du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Nous avons salué les efforts du gouvernement fédéral visant à protéger les Québécois et les Canadiens contre les prix excessifs des médicaments et à assurer ainsi la pérennité des régimes d'assurance médicaments. Toutefois, nous avons émis de sérieuses réserves quant au fait de modifier les conditions de marchés des médicaments brevetés au Canada en faisant baisser de façon importante leur prix. Nous avons demandé, à plusieurs reprises, d'initier un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, incluant l'industrie des sciences de la vie, afin d'identifier des solutions favorisant l'accès aux médicaments innovants tout en assurant la pérennité du système de santé.

La FCCQ reconnaît les récents efforts menés par le CEPMB et le gouvernement fédéral pour repenser la réforme et collaborer davantage avec les différents acteurs. Nous tenons également à saluer la décision du gouvernement fédéral de ne pas mettre en œuvre les modifications liées à l'ajout de nouveaux facteurs économiques ainsi qu'à la divulgation des ententes d'inscription dans le *Règlement sur les médicaments brevetés*. Ces modifications représentaient, selon nous, d'importants freins à l'innovation et à la compétitivité du Canada.

Après de nombreuses consultations, deux versions de lignes directrices provisoires ainsi que des contestations judiciaires, nous devons reconnaître l'importance de rétablir le dialogue et

d'identifier une solution équilibrée sur l'encadrement du prix des médicaments brevetés. Nous avons bon espoir que la ligne d'arrivée est proche et que les entreprises du secteur des médicaments brevetés pourront enfin bénéficier de conditions de marché claires et prévisibles.

Mettre fin à l'incertitude

La modernisation de l'encadrement des médicaments brevetés s'étire depuis 2018. Chaque nouvelle étape et publication a apporté son lot de complexité, d'incertitude et d'imprévisibilité pour de nombreux intervenants ; un fait reconnu par le CEPMB lui-même.

Ce flou réglementaire qui persiste a eu des conséquences sur le terrain¹. Entre autres, certains de nos membres œuvrant dans le secteur des médicaments brevetés, observent des retards quant au lancement de nouveaux médicaments ainsi que le report d'investissements, réduisant ainsi l'accès aux médicaments innovants.² **Or, un accès réduit à des médicaments pouvant améliorer la santé de la population québécoise et canadienne, réduire le nombre d'hospitalisations et accroître la productivité en milieu de travail est inquiétant. Particulièrement en période de pandémie durant laquelle notre économie et nos systèmes de santé sont encore sous forte pression.**

L'approche de « statu quo » préconisée par le CEPMB avant la publication finale de ses lignes directrices permet, en partie, de pallier le manque de prévisibilité de la réforme à court terme. C'est pour cette raison que la FCCQ y est favorable, dans la mesure où il s'agit d'une véritable approche de statu quo permettant aux médicaments existants de bénéficier d'une majoration de prix ajustée en fonction de l'IPC. Nous recommandons aussi le maintien du statu quo jusqu'à la toute fin des consultations et de la publication des lignes directrices finales afin de limiter les changements pour l'ensemble des intervenants. En revanche, dans l'éventualité où la période intérimaire serait prolongée au-delà de décembre 2022, nous croyons que le CEPMB devrait préciser son orientation quant aux nouveaux médicaments brevetés.

Toute industrie a besoin d'un environnement prévisible pour assurer son développement et l'industrie des sciences de la vie n'échappe pas à cette règle.

¹ Yanick Labrie, *Canadian Health Policy Journal : Is there any evidence that regulating pharmaceutical prices negatively affects R&D or access to new medicines? A systematic literature review* (Juin 2020) : <https://www.canadianhealthpolicy.com/products/evidence-that-regulating-pharmaceutical-prices-negatively-affects-r-d-and-access-to-new-medicines-.html>

² Ibid.

En route vers les lignes directrices finales

En attente de la nouvelle mouture des lignes directrices du CEPMB, **la FCCQ souhaite réitérer l'importance de maintenir le dialogue avec l'industrie sur le prix des médicaments brevetés, en plus de réaliser une étude d'impacts économiques des nouvelles lignes directrices sur ce secteur névralgique pour l'économie du Québec et du Canada.**

En tant qu'organisation vouée à la défense du développement économique du Québec, la FCCQ milite ardemment en faveur de politiques commerciales concurrentielles qui permettent à divers secteurs de créer de la richesse. Nous jugeons ainsi essentiel que le cadre réglementaire proposé continue de favoriser la création d'emplois, le déploiement d'investissements privés, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement et l'accès aux médicaments innovants pour tous les Québécois et les Canadiens.

L'impact économique de l'industrie des sciences de la vie

Le secteur des sciences de la vie a un apport considérable au développement économique du Québec avec 715 entreprises qui assurent près de 36 930 emplois de qualité³. Sans oublier la valeur de ses livraisons qui atteint plus de 5 G\$.⁴

Devant l'importance de l'industrie des sciences de la vie pour son économie, le gouvernement du Québec a publié en mai dernier, la Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 intitulée *Utiliser notre ingéniosité pour faire évoluer la santé*. Cette stratégie vise, entre autres, à stimuler les investissements privés, développer de nouveaux créneaux d'avenir et accentuer la présence des entreprises québécoises dans les chaînes d'approvisionnement locales et internationales.⁵

De son côté, le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de rehausser la capacité de biofabrication canadienne et « de bâtir un secteur national des sciences de la vie solide et concurrentiel » dans le cadre de la lutte contre la COVID-19⁶. Le gouvernement a ainsi annoncé, dans son budget fédéral de 2021, un investissement majeur de 2,2 G\$ sur 7 ans pour le secteur des sciences de la vie et de la biofabrication⁷.

³ Stratégie québécoise des sciences de la vie 2022-2025 : *Utiliser notre ingéniosité pour faire évoluer la santé* : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/economie/publications-adm/politique/PO_strategie_sciences_vie_2022-2025_MEI.pdf?1654528376

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

⁶ Gouvernement du Canada : Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie : https://ised-isde.canada.ca/site/biofabrication/sites/default/files/attachments/1098_01_21_Biomanufacturing_Strategy_FR_WEB.pdf

⁷ Ibid.



La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière la nécessité d'avoir une industrie des sciences de la vie solide afin d'avoir accès à des produits et équipements de santé essentiels. Vous pouvez compter sur la collaboration de la FCCQ et de ses membres afin d'identifier des solutions visant à favoriser des systèmes de santé plus durables, résilients et axés sur la valeur.

Nous demeurons disponibles en tout temps pour échanger avec vous.

Je vous prie de recevoir l'expression de ma considération distinguée.



Charles Milliard, MBA.
Président-directeur général

C. C.

L'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Santé

L'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie